



Les aides à la rénovation énergétique 2022

L'efficacité énergétique des logements est un enjeu économique, social et environnemental majeur de la transition énergétique.

Sur le Territoire du Pays d'Aix, la moitié des logements a été construits avant 1975 beaucoup d'entre eux sont peu ou pas isolés. Pour atteindre les objectifs nationaux et locaux de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 3% des logements doivent être rénovés énergétiquement d'ici 2030.

Pour répondre concrètement à ces enjeux, le 3 mars 2022, le Conseil de territoire du Pays d'Aix a voté la poursuite et l'adaptation des aides à la rénovation énergétique pour améliorer votre confort et réduire vos charges.

Les aides pour les propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles :

- **Diagnostic énergétique** > jusqu'à 50% du montant du diagnostic plafonné à 300€
- **Isolation toiture** > Aide forfaitaire de 450€ => combles perdus
de 900€ => rampants et toiture terrasse.
- **Isolation des murs** > 2000€ TTC pour l'isolation par l'extérieur.
1000€ TTC pour l'isolation par l'intérieur.
- **Solaire thermique : Chauffe-eau et Chauffage** > jusqu'à 20% du montant TTC plafonné à 500€.

10%
de bonus
pour isolation
toiture et murs
avec matériaux
biosourcés

Les aides dédiées aux copropriétés

- **Aide à la mission de maîtrise d'œuvre-conception** : 30% du montant de la mission plafonnée à 8000€
- **Isolation toiture** : aide forfaitaire de 3000€ par 100m²

Ces aides sont octroyées sans conditions de ressources et sont cumulables avec les autres dispositifs d'aides nationaux et locaux existants.

Formulaire de demande d'aide (un formulaire par aide demandée)
Scannez le QR code →



Renseignements
04 42 93 03 69-
infoenergie@cpie-paysdaix.com
eco-renovez.fr

éco-rénovez est un service public d'accompagnement des habitants du Pays d'Aix pour la réussite des projets de rénovation énergétique de leurs logements, il est animé par la Maison Energie Habitat Climat.